

Chapitre neuf: Examen du préexistant



Argument de l'adversaire

"Puisque la vision, l'audition, et les autres facultés,
Les sensations et les autres facteurs mentaux existent,
Celui qui les possède et les utilise
Doit exister antérieurement à eux.
S'il n'y avait pas d'entité préexistante,
Comment pourrait-il y avoir la vision et le reste?"

Réfuter une entité préexistante aux facultés

Comment pourrait-on connaître
Une entité préexistante à la vision et les autres facultés?
Si une telle entité pouvait exister
Sans la vision et les autres facultés,
Alors celles-ci pourraient aussi exister sans elle.

Un appropriateur se manifeste par un objet d'appropriation.
Un objet d'appropriation se manifeste par un appropriateur.
Comment un appropriateur existerait-il sans objet d'appropriation?
Comment un objet d'appropriation existerait-il sans appropriateur?

Objection

"Une entité préexistante à l'ensemble des facultés n'existe pas,
Mais il existe une entité qui se manifeste tour à tour
A travers les différentes facultés à différents moments."

Réponse

Si une même entité était agent de vision, d'audition,
Et du reste, alors l'agent de vision,
Bien que dépourvu d'activité d'audition,
Serait agent d'audition, et l'agent d'audition,
Bien que dépourvu de l'activité de vision,
Serait agent de vision, ce qui n'a aucun sens.

Si l'agent de vision, l'agent d'audition et les autres agents
Étaient distincts les uns des autres,
Alors l'agent de vision existerait en même temps
Que l'agent d'audition,
Et il y aurait de nombreux soi au même instant!

Conclusion

Ainsi, une entité n'existe en elle-même ni dans la vision et le reste,
Ni dans les causes d'où elles proviennent.
Si un sujet des facultés n'existe pas indépendamment d'elles,
Alors les facultés n'existent pas non plus
Indépendamment de leur sujet.

Puisqu'on ne trouve ni une entité préexistante,

Simultanée, ou postérieure à la vision et au reste,
Les conceptions “cela existe” ou “cela n'existe pas”
Sont absurdes.